



ANNEXE 3 QUESTION ET RÉPONSE

- Q1. Pour chaque emplacement, pourriez-vous fournir les renseignements suivants:
- Le fabricant existant
 - Le nombre de lecteurs de carte
 - Si les cartes de contrôle d'accès utilisées comportent une photo

R1. Les renseignements demandés sont fournis ci-dessous :

Emplacement	Fabricant existant	Nombre de lecteurs de carte	Photo sur les cartes de contrôle d'accès utilisées?
300, rue Park, Brockville, Ontario	Le fournisseur actuel est Falcon Security, à Brockville, et les panneaux indiquent « partners »	Aucun actuellement. Nous devons en installer trois (3)	Non
163, rue Simcoe, Peterborough, Ontario	Le fabricant est MAXSYS PC4020 v3.3	Quatre (4) lecteurs de carte d'accès	Non
140 Renfrew Drive, Markham, Ontario	Sonitrol Advantage Access	Trois (3) lecteurs de carte d'accès	Non
145 Renfrew Drive, Markham, Ontario	Sonitrol Advantage Access	Quatre (4) lecteurs de carte d'accès	Non
709, rue Main Ouest, Hamilton, Ontario	Panneaux RBH installés. Integra32	Lecteurs d'accès à sept (7) des portes	Non
60 Vanedward Drive, Port Perry, Ontario	Géré par le propriétaire. L'information est inconnue	Aucun actuellement. Nous devons en installer trois (3)	Non

MODIFICATION

- M1. Partie 2 – Instructions à L'intention des Soumissionnaires, 2.6 Visite des lieux facultative (sur demande), **SUPPRIMER** :

2.6 Visite des lieux facultative (sur demande)

Une visite facultative des lieux peut être planifiée sur demande à n'importe lequel des emplacements indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux. Les soumissionnaires intéressés doivent présenter une demande par écrit à l'autorité contractante au plus tard le **4 février 2021 à 14 h (heure d'Ottawa)**. Une confirmation de participation reçue après cette date pourrait être refusée.



1. La visite des lieux pour ce projet est FACULTATIVE. Le ou les représentants du soumissionnaire peuvent être appelés à signer une feuille de présence pour la visite sur place.
2. En raison de la situation actuelle dans le contexte de la COVID-19, l'ACIA a mis en place des mesures préventives. Afin de respecter les règles de distanciation physique et de limiter la taille des rassemblements, nous demandons à tous les soumissionnaires intéressés de confirmer leur présence et de fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite des lieux. Veuillez le faire par courriel auprès de l'autorité contractante au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la visite. Veuillez limiter le nombre de participants à une ou deux personnes par entreprise.

Notez que, selon le nombre de participants à la visite des lieux, plusieurs groupes peuvent être formés afin de respecter les exigences pertinentes en matière de distanciation physique. Les entrepreneurs sont fortement encouragés à porter leur masque tout au long de la visite d'appréciation du travail.

3. Toute précision ou modification apportée à la demande de soumissions à la suite d'une visite des lieux sera incluse à titre de modification à la demande de soumissions.

INSÉRER :

2.6 Visite des lieux facultative (sur demande)

Une visite facultative des lieux peut être planifiée sur demande à n'importe lequel des emplacements indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux. Les soumissionnaires intéressés doivent présenter une demande par écrit à l'autorité contractante au plus tard le **10 février 2021 à 14 h (heure d'Ottawa)**. Une confirmation de participation reçue après cette date pourrait être refusée.

1. La visite des lieux pour ce projet est FACULTATIVE. Le ou les représentants du soumissionnaire peuvent être appelés à signer une feuille de présence pour la visite sur place.
2. En raison de la situation actuelle dans le contexte de la COVID-19, l'ACIA a mis en place des mesures préventives. Afin de respecter les règles de distanciation physique et de limiter la taille des rassemblements, nous demandons à tous les soumissionnaires intéressés de confirmer leur présence et de fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite des lieux. Veuillez le faire par courriel auprès de l'autorité contractante au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la visite. Veuillez limiter le nombre de participants à une ou deux personnes par entreprise.



Notez que, selon le nombre de participants à la visite des lieux, plusieurs groupes peuvent être formés afin de respecter les exigences pertinentes en matière de distanciation physique. Les entrepreneurs sont fortement encouragés à porter leur masque tout au long de la visite d'appréciation du travail.

3. Toute précision ou modification apportée à la demande de soumissions à la suite d'une visite des lieux sera incluse à titre de modification à la demande de soumissions.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS CI-DESSUS DEMEURENT INCHANGÉES.